

CORRESPONDANCE

(cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Amateurisme et FIFA

par R. W. Seeldrayers, membre du C. I. O. et président de la Fédération internationale de football.

Mon vieil ami Albert Mayer, le dynamique membre du C.I.O. pour la Suisse, a eu la gentillesse de m'attribuer le mérite d'une définition de l'amateur qui sera soumise au prochain congrès de la FIFA en juin 1956 à Lisbonne. (Voir notre bulletin N° 49. *Réd.*)

Qu'il me soit permis de préciser que la décision d'insérer dans les statuts de la FIFA une définition de l'amateurisme a été prise, sur ma proposition, par le congrès d'Helsinki sous la présidence de Monsieur Jules Rimet.

La rédaction du projet, qui a été adoptée à l'unanimité par le comité exécutif de la FIFA en sa séance du 18 novembre 1954 à Stockholm, avait été confiée à Messieurs O. Barassi, Sir Stanley Rous et K. Gassmann.

Qu'il me soit permis de signaler que cette définition codifie les principes adoptés dès 1927 par la FIFA à la veille des Jeux d'Amsterdam et qui reconnaissent la légitimité du remboursement du manque à gagner.

Ces principes sont implicitement admis par la formule de l'amateurisme voté par le congrès olympique de Stockholm et, au surplus, le C.I.O. en a admis la légitimité puisque depuis les Jeux d'Amsterdam la plupart des équipes engagées dans les tournois des jeux de Berlin, de Londres et d'Helsinki étaient au vu et au su de tous les membres du C.I.O. composés d'athlètes recevant le remboursement du manque à gagner.

Et il en fut de même pour d'autres sports.

Mon ami Albert Mayer dit qu'il y avait au tournoi olympique d'Helsinki des amateurs marrons. Qu'il me permette ici une mise au point.

1. Il n'a pas été, comme il le dit « constaté à Helsinki des anomalies lors de l'inscription des joueurs amateurs marrons ». Si telle constatation eut été faite, les organisateurs, en l'espèce les dirigeants de la FIFA eussent immédiatement sévi.

2. Ce qui est exact c'est que les bruits ont couru au sujet de la présence d'amateurs marrons dans ce tournoi et que certains membres du C.I.O. se sont faits les échos de ces bruits au congrès olympique de Mexico (avril 1953). Malheureusement malgré l'insistance de notre collègue Eric von Frenckell et mes demandes pressantes à la section d'Athènes, il a été impossible d'obtenir qu'on nous signalât le nom d'un seul athlète marron ni même le pays qui en aurait aligné.

3. Je ne me donnerai pas le ridicule de prétendre qu'il n'y en ait pas eu, pour

l'excellente raison que des fraudes sont toujours possibles au football comme dans n'importe quel sport.

4. Ce n'est pas la FIFA qui, aux termes des règlements olympiques, est chargée de vérifier et d'attester la qualité d'amateurs des participants aux tournois olympiques. Cette responsabilité incombe aux Comités nationaux olympiques.

Je m'empresse d'ajouter que je pense que la tâche de ces comités sera grandement facilitée par l'adoption par la FIFA d'une définition claire et précise de l'amateurisme.

5. Pour en revenir au tournoi d'Helsinki? Je serais heureux de savoir ce que mon ami Albert Mayer appelle des amateurs marrons. Il ne peut être question d'athlètes recevant le remboursement du manque à gagner puisque, ainsi que je l'ai dit plus haut, celui-ci a été admis par le C.I.O. dans tous les tournois olympiques depuis et y compris celui des Jeux d'Amsterdam en 1928.

Il ne peut pas davantage être question des athlètes que depuis quelques années l'on appelle des « athlètes d'Etat ». Ceux-ci ne sont pas payés pour jouer et par conséquent ils sont en règle vis-à-vis de la définition olympique de l'amateur puisqu'ils ne réalisent aucun profit. Je suis bien à l'aise pour l'affirmer puisque notre éminent président Monsieur Avery Brundage, à la suite de son voyage dans les pays de l'Est, a déclaré que les athlètes russes étaient pleinement qualifiés pour les jeux olympiques. [Voir déclarations de M. Brundage dans notre édition N° 48. *Réd.*]

Il en résulte que les deux finalistes des jeux d'Helsinki, la Hongrie et la Yougoslavie qui alignaient onze joueurs égaux sinon supérieurs aux meilleurs professionnels du monde, étaient à l'abri de tout reproche d'amateurisme marron, leur régime étant celui des athlètes russes.

Je sais que dans pas mal de milieux l'on estime que les « athlètes d'Etat » sont placés dans des conditions telles que, pour les amateurs d'autres nations, la lutte n'est plus possible. Je ne désire pas allonger cet article en recherchant si cette affirmation est justifiée. Ce que je soutiens c'est que ces athlètes, qui jouissent incontestablement de privilèges, sont des amateurs aux termes des règlements olympiques.

Les remarques qui précèdent circonscrivent singulièrement le nombre des équipes où il se serait trouvé des amateurs marrons.

La Session de Paris nous apportera peut-être des lumières au sujet de cette délicate

question de l'amateurisme, si j'en crois la déclaration faite à Lausanne aux délégués des fédérations internationales par notre président Monsieur Avery Brundage : « A Paris, nous examinerons la situation des athlètes d'Etat ».

Et pour terminer voici ma suggestion pour éliminer des jeux les amateurs marrons.

Avant le début de chaque partie du programme des jeux, une délégation du C.I.O. recevrait en une séance solennelle le président ou un délégué de chacune des associations nationales engagées. Tour à tour chacun d'eux devrait affirmer solennellement sur l'honneur que les athlètes de sa fédération sont des amateurs aux termes du statut olympique. Un pareil serment prêté en de telles conditions aurait une autre valeur et ferait autrement réfléchir celui qui serait appelé à le prêter, que la signature que l'on demande actuellement et à laquelle il semble bien que l'on n'attache pas toujours l'importance qu'elle devrait avoir.

R. W. Seeldrayers.

Conformément à l'usage, nous avons soumis l'article de M. R. W. Seeldrayers à M. Albert Mayer qui nous prie d'y ajouter les remarques qui suivent :

Remarque de M. Albert Mayer

Je suis heureux de constater que mon ami Seeldrayers, président de la FIFA, reconnaît au chiffre 3 de son exposé, qu'il y a eu des fraudes au tournoi de football à Helsinki. Cela renforce sensiblement notre opinion.

Au surplus, Sir Stanley Rous, membre de la FIFA ne refusera certainement pas de fournir à son président, la liste de ces « Pro » ; il en connaît un bon nombre.

C'est du reste une des raisons qui a engagé la FIFA à établir pour son compte un nouveau statut de l'amateur. Je l'en félicite, tout en m'excusant d'avoir attribué la rédaction de cette nouvelle formule au président de la

FIFA. Les grands hommes ne se formalisent pas à ces détails.

S'il est exact que la responsabilité des qualifications des athlètes incombe avant tout aux Comités olympiques nationaux, la FIFA ne peut se désintéresser de cet important problème. C'est bien dans le but de pouvoir elle-même vérifier ces qualifications qu'elle vient d'imposer aux associations nationales un registre officiel dans lequel les joueurs professionnels ou non amateurs doivent être inscrits, et dont elle se réserve la libre disposition.

Puisque notre ami Seeldrayers vient de faire une nouvelle suggestion pour éliminer les « amateurs marrons » (sa propre expression) la signification de ce terme lui paraît familier, et me dispense sans autre d'en faire ici une analyse.

Albert Mayer.

Monsieur l'éditeur,

Suivant mon habitude, j'ai lu avec le plus vif intérêt, le dernier bulletin du Comité international olympique et je tiens à vous féliciter pour les améliorations que vous y avez introduites.

Pour éviter que certains de vos lecteurs interprètent mal le sens de la ligne 10 page 15 (bulletin N° 49) dans la version française de l'intéressant article de Michel Clare sur « L'Athlétisme fondamental », je pense que cela servirait les intérêts du Comité international olympique si l'on signalait et confirmait le fait que ce dernier attribua les Jeux de 1936 à la ville de Berlin en 1931, et qu'en 1933, le Comité international olympique réussit à refuser d'accéder au désir du « Troisième Reich » qui voulait organiser nos Jeux et désirait même nommer un président de son propre choix à la place du Dr Lewald, membre du C.I.O. et reconnu président par le Comité international olympique.

Votre dévoué,

Aberdare,
membre du C.I.O. pour
la Grande-Bretagne.

Au cœur de Lausanne...

HOTEL CENTRAL-BELLEVUE

TOUT CONFORT

Restaurant Au Gentilhomme

Brasserie - Bar - Terrasse fleurie